## REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/37

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALEUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212 et L.2213.1.

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.411.8 et R 411-25 et suivants.

VU le Code Pénal et notamment l'article 131-13.

VU la demande présentée par Monsieur ROTEUX Sylvain de la Direction des Espaces Publics – Service Voirie d'AMIENS METROPOLE pour la mise en place de panneaux de signalisation chemin de Dury (VC4).

CONSIDERANT qu'il convient, vue la dangerosité, de sécuriser le chemin de Dury (VC4).

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité de tous les usagers mais aussi les riverains.

## ARRÊTE

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: AMIENS METROPOLE pourra intervenir chemin de Dury (VC4) pour procéder à la mise en place de panneaux de signalisation en attendant le début des travaux de réfection de voirie. Cette intervention pourra se faire à partir de ce jour.

<u>Article 2</u>: Afin de permettre aux services d'AMIENS METROPOLE d'intervenir et de travailler dans de bonnes conditions, le stationnement de tout véhicule sera interdit chemin de Dury (VC4) et la vitesse sera limitée à 30km/heure.

<u>Article 3</u>: La mise en place d'une signalisation adéquate sera à la charge d'AMIENS METROPOLE pendant toute la durée des travaux.

Article 4: Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il le sera aussi sur le chantier mais à la charge de l'entreprise.

Article 5: La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ou soit à compter de l'expiration du délai de 2 mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence garder de la commune pendant 2 mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme à Amiens.
- Monsieur ROTEUX Sylvain, Direction des Espaces Publics Service voirie d'Amiens Métropole (s.roteux@amiens-metropole.com)
- Messieurs les policiers municipaux de Saleux.

Fait à Saleux, le 04 juin 2024

Le Maire, Isabelle RAMBOUR



- Affiché le 04 juin 2024